Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260623-CCAS20260601-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
C.C.A.S. de LOUANNEC

délibération n°2026-06-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 20 JUIN 2026

Nombre de Membres en exercice : 13 Nombre de Membres Présents : 9

Date de la Convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt juin à dix heures, les membres du C.C.A.S. se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Gervais EGAULT, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gervais EGAULT, Karine LEGENDRE, Stéphanie VINET, Annie CARRON, Maurice PENNEC, Christine SALAÜN, Monique JAGUIN, Carmen LAIZET, Gabriel MARCHAND.

Pouvoirs : Audrey SALIOU donne pouvoir à Christine SALAÜN
Charlotte THEBAULT donne pouvoir à Karine LEGENDRE

Absent : Isabelle HERVÉ, Françoise LE ROY.

Secrétaire de Séance : Sabine PONGÉRARD, directrice

Objet : Élection d'un-e vice-président-e

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Après avoir procédé à l'appel des membres et à l'installation du Conseil d'Administration,

Le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame Karine LEGENDRE.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président.

Est élue, à 11 voix, vice-présidente : Karine LEGENDRE

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le 23 JUIN 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le Président
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)